



# PROJET DE CONCEPTION OU DE RÉNOVATION D'UN ABATTOIR

une opportunité pour améliorer les conditions de travail et le bien-être animal

## Référentiel méthodologique

1. Je pilote mon projet
2. J'implique les salariés
3. Je construis mon cahier des charges
4. J'associe les services vétérinaires
5. J'intègre des repères techniques
- 6. Je me fais accompagner**

Retrouvez plus d'éléments méthodologiques et techniques et les coordonnées d'interlocuteurs pour vous accompagner dans vos projets sur le site [www.bouvinnov.fr](http://www.bouvinnov.fr)





Concevoir ou rénover un abattoir est un défi complexe et long, qui mobilise des compétences diverses et variées : conduite de projet, animation de réunions, connaissances de la réglementation, connaissances des différents métiers dans l'abattoir, collaboration avec la Maîtrise d'Œuvre (MOE). La Maîtrise d'Ouvrage (MOA) peut ne pas avoir en interne toutes les compétences nécessaires à sa réalisation. Se faire accompagner par un ou des acteurs extérieurs au projet peut alors contribuer à sa bonne exécution et à sa réussite.

### POURQUOI MOBILISER UN ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR ?

Un ou une intervenant externe peut apporter des compétences et un appui varié. Il est donc important que la MOA définisse bien son besoin. Un accompagnement extérieur peut permettre :

- de poser un **diagnostic** sur l'existant, identifier des situations à préserver ou à faire évoluer, analyser des situations problématiques identifiées ;
- de construire son projet et faire les choix méthodologiques adaptés à ses enjeux : **mobiliser** les différentes parties prenantes sur le long terme, **faire participer** les salariés, réorganiser le travail et le management... ;
- d'assurer la prise en compte de l'ensemble des **obligations réglementaires** dans les choix opérés dans le projet : sécurité sanitaire, protection animale, environnement, sécurité des femmes et des hommes et conditions de travail... ;
- de disposer d'une compétence d'**animation** et de **facilitation pour mener le projet pas à pas** et trouver les compromis les plus adaptés ;
- de se tenir informé et de découvrir les nouveautés techniques, organisationnelles, financières... ;
- de **prendre du recul** et avoir l'occasion de discuter de son projet, de recueillir l'avis et les idées de tiers extérieurs ;
- ...

### QUAND MOBILISER UN ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR ?

Dès l'émergence d'un souhait d'évolution du lieu de travail, un accompagnement extérieur peut être sollicité. **Plus nous sommes en amont du projet, plus les marges de manœuvre sont importantes.** C'est donc au stade le plus précoce d'un projet que l'appui méthodologique sera le plus utile et le plus efficace.

Pour les appuis plus spécifiques sur une étape ou sur un domaine de connaissance, il est parfois utile d'attendre que le projet soit un peu avancé pour alimenter des choix opérationnels. Il faut pour autant garder à l'esprit que **plus le projet est avancé, plus les changements de caps seront difficiles et coûteux.**

### QUEL RÔLE DE L'ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR ?

Faire appel à un accompagnement extérieur, c'est s'engager dans un travail de collaboration. C'est donc être prêt à entendre les questionnements, les suggestions... Il faut bien avoir conscience que cet ou ces acteurs extérieurs ne sont pas là pour valider des décisions et choix déjà pris. Ils doivent au contraire aider la MOA à se questionner et lui fournir tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée, sur la thématique concernée.

**Ces appuis ne sont pas là non plus pour prendre les décisions à la place des acteurs internes du projet.** Ils ne disposent que d'une vision partielle de ses enjeux, de l'histoire de l'abattoir et de son fonctionnement et ne travailleront jamais dans ce nouvel outil !

**Il est donc essentiel d'intégrer cet appui dans sa conduite de projet et non pas de déléguer son projet à un interlocuteur externe.**

### LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

#### LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)



L'essentiel & plus encore

La MSA assure la protection sociale obligatoire des professionnels de l'agriculture (exploitants et salariés). En charge d'une mission de service public pour toute la branche santé,

- elle intervient pour indemniser et accompagner les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- elle développe la Santé Sécurité au Travail de ses ressortissants en proposant une offre d'accompagnement gratuite (déjà comprise dans les cotisations obligatoires) pour améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Les conseillers en prévention, médecins du Travail, infirmiers en Santé au Travail répartis dans 35 MSA sur tout le territoire, conseillent et accompagnent les entreprises dans l'établissement de leur diagnostic, la conduite de projet et la recherche de solutions organisationnelles, techniques, pédagogiques, ... de prévention adaptées à chaque situation.

La MSA dispose :

- d'aides incitatives à la prévention (contrats de prévention - convention nationale d'objectifs de prévention « traitement de la viande » 2017-2021),
- d'un site d'information et documentaire spécifique à la prévention en agriculture [www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr)

Pour plus d'informations :

Vous pouvez prendre contact avec le service de Prévention des Risques Professionnels ou Santé Sécurité au Travail de votre MSA.

#### Le Réseau CNAM/CARSAT



Pour plus d'informations :

[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)  
[www.carsat-bretagne.fr/home.html](http://www.carsat-bretagne.fr/home.html)

et l'INRS  
[www.inrs.fr/](http://www.inrs.fr/)



L'Assurance Maladie Risques Professionnels, également connu sous le nom de branche AT/MP est l'assureur obligatoire des entreprises du Régime Général. Elle agit pour une mission de service public auprès de 18,6 millions de salariés dans 2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses (Carsat, CRAMIF, CGSS) implantées sur tout le territoire, elle exerce 3 missions interdépendantes :

- indemniser et accompagner toutes les victimes d'AT/MP,
- fixer les taux des entreprises,
- prévenir les risques professionnels.

Pour mettre en oeuvre cette politique de prévention, en particulier auprès des entreprises à forte sinistralité, elle dispose :

- d'équipes terrain pluridisciplinaire,
- d'outils d'incitations financières,
- d'une documentation propre aux risques professionnels, avec l'appui scientifique et technique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité),
- d'une offre de formation continue.

Les orientations et thématiques prioritaires sont définies par une gouvernance paritaire.

### L'INSTITUT DE L'ELEVAGE (Idele)



L'Institut de l'Élevage travaille depuis plus de 40 ans sur le comportement, la manipulation, le transport et l'abattage des ruminants. C'est un partenaire technique régulier des fédérations professionnelles, des entreprises d'abattage et des pouvoirs publics.

Idele propose des prestations d'accompagnement des Maîtrises d'Ouvrage et des Maîtrises d'Œuvre, ayant des projets de conception ou de rénovation de bouvieries et de bergeries d'abattoirs.

Un regard extérieur pour améliorer les conditions de travail des opérateurs, la protection animale et la qualité des produits et garantir le respect des réglementations en vigueur.

**Pour plus d'informations :**  
[www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
[www.bouvinnov.fr](http://www.bouvinnov.fr)

### LE RÉSEAU ANACT-ARACT



Piloté par l'Anact, le réseau Anact-Aract exerce une mission de service public au profit de l'amélioration des conditions de travail. Ses actions renforcent la capacité des acteurs de terrain à prendre en charge les enjeux de conditions de travail au-delà des obligations réglementaires.

L'Anact conçoit et diffuse des méthodes et outils éprouvés dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance.

Les Aract, par leur ancrage régional et leur organisation paritaire, accompagnent les besoins spécifiques des entreprises et des territoires.

Le réseau Anact-Aract propose des actions sous plusieurs formes, prioritairement à destination des TPE et PME :

- des appuis courts ou longs en entreprise ;
- la mise à disposition d'outils et de méthodes innovants et co-construits ;
- des actions collectives territoriales, de branches ou interprofessionnelles ;
- des formations ;
- un appui financier via le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) dans le cadre d'appels à projets annuels.

**Pour plus d'informations :**  
[www.anact.fr](http://www.anact.fr)  
**ou contacter votre Aract en région**

*L'Aract Bretagne a bénéficié d'un financement du Conseil Régional de Bretagne et de la Direccte Bretagne pour son implication dans le projet Bouv'Innov.*



## QUELS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR PROPOSÉS ?

### ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Un projet de conception ou de rénovation d'un abattoir implique la définition d'une conduite de projet, sa mise en œuvre et son animation. Pour ce faire, la MOA doit définir ses objectifs, construire les étapes du projet, identifier les acteurs à mobiliser, les outils à utiliser, le planning à respecter, les réunions à animer...

Faire appel à une personne extérieure, en appui à la MOA, peut aider à y voir plus clair dans la méthodologie « conduite de projet » à mettre en œuvre et la manière de rendre les choses opérationnelles.

L'appui méthodologique peut également être ciblé sur des étapes précises du projet : l'analyse du travail pour la définition des besoins d'usage, la simulation dans le cadre de la validation des choix de fonctionnement, l'évaluation en phase d'expérimentation ou de déploiement...



Anact X Aract  
LE PARTENARIAT



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

### ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Toute entreprise relevant du secteur « Filière viande » et répondant à certains critères d'éligibilité peut prétendre à un contrat de prévention. Celui-ci est permis par une Convention Nationale d'Objectif de Prévention spécifique, fruit d'une négociation entre les organisations patronales et salariales du secteur d'activité et l'organisme de sécurité sociale.

Le contrat de prévention est un engagement mutuel entre une entreprise et son organisme de sécurité sociale. Il a pour objectif d'améliorer les conditions de travail, de réduire les accidents du travail et la pénibilité du travail ainsi que les maladies professionnelles. Cela se traduit par la mise en place d'un programme d'actions pluri-annuel en contrepartie d'un soutien méthodologique et du subventionnement d'une partie de l'investissement nécessaire à la réalisation du contrat. Un accompagnement par un préventeur est possible tout au long du projet.



L'essentiel & plus encore